

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le douzième (12e) jour de mars 2019, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absents : Monsieur Marco Périgny et Madame Carole Hubert Ruel, conseillers.

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2019-03-35

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

2019

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février
- 04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2019
- 05 Adoption des états financiers au 28 février 2019
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Liste des documents à détruire mars 2019
- 08 Demande de financement patinthon École Plein Soleil
- 09 Demande de dérogation mineure, lot 4 401 169 rang Saint-Pierre Sud
- 10 Demande de dérogation mineure, 3835 chemin du Tour du Lac
- 11 Demande de dérogation mineure, 1171 chemin de la Grande-Ligne Sud
- 12 Demande de branchement aux services municipaux, lot 6 294 334 rue Thiffault
- 13 Affaires diverses :
 - . 1 Abri d'auto temporaire
 - . 2 Demande à la CPTAQ
 - . 3 Subvention pour travaux d'amélioration des rues
 - . 4 Journée des Familles de Mékinac
- 14 Questions :
- 15 Levée de la séance

- Adoptée -

février

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 2019

2019-03-36

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2019

2019-03-37

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en février 2019 pour un montant de 11 366.44 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 28 février 2019 pour un montant de 92 356.46 \$.

D'approuver les salaires nets versés en février pour un montant de 17 645.50 \$.

- Adoptée -

05 Adoption des états financiers au 28 février 2019

2019-03-38

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 28 février 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 28 février 2019.

- Adoptée -

06 Correspondance (résolutions)

- .1 Ministre des Transports : aide financière de 6 687 \$ en remboursement des frais pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau
- .2 Ministère des Transports : accusé de réception d'une lettre du 25 février 2019 dont le sujet est la route Lefebvre
- .3 Dépôt d'une pétition demandant le changement de la limite de vitesse sur le chemin de la Grande-Ligne Nord
- .4 Ministère de l'Environnement : avis de retard - mise en œuvre des correctifs approuvés en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages (ce dossier suit présentement son cours)

07 Liste des documents à détruire mars 2019

2019-03-39

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la liste des documents à détruire préparée en mars 2019.

- Adoptée -

08 Demande de financement patinthon École Plein Soleil

2019-03-40

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de verser la somme de 200 \$ à l'École Plein Soleil de Hérouxville suite à la participation des élèves au patinthon qui a eu lieu le 27 février dernier à Saint-Adelphe.

- Adoptée -

09 Demande de dérogation mineure, lot 4 401 169 rang Saint-Pierre Sud

2019-03-41

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Réal Mongrain touchant le lot 4 401 169;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande est de ne pas respecter la norme prescrite en regard au morcellement d'un lot déjà construit, une partie du lot aurait 1 439,3 m² au lieu de 1500 m²;

CONSIDÉRANT QUE la façade à la rue aurait 6,5 mètres au lieu du 25 mètres requis;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette dérogation lui permettra de déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ pour

le morcellement et l'aliénation du lot tout en respectant l'usage actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Réal Mongrain, lot 4 401 169, le tout, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 03-02-19.

- Adoptée -

10 Demande de dérogation mineure, 3835 chemin du Tour du Lac

2019-03-42

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 3835, chemin du tour du lac, propriété de M. Michel Roberge;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est la construction d'un garage ne respectant pas la norme prescrite en regard à la superficie maximale de 135 m² pour l'ensemble des bâtiments complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été assoupli en 2015 afin de permettre une superficie maximale sur les lots de 1 hectare et plus;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande a une superficie de 4 901,4 m²;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Michel Roberge, le tout, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 04-02-19.

- Adoptée -

11 Demande de dérogation mineure, 1171 chemin de la Grande-Ligne Sud

2019-03-43

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1171, chemin de la Grande-Ligne Sud, propriété de M. Carl Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation est de ne pas respecter la norme prescrite en regard à l'interdiction d'implanter un élevage de chevaux en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située à 391 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'enclos est prévu à au moins 350 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices liées aux odeurs respectent les normes édictées soient être à plus de 50 mètres d'une maison voisine, à plus de 100 mètres d'un commerce protégé et à plus de 150 mètres du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la cour arrière et une portion de la cour latérale est près de la bande de protection riveraine d'un cours d'eau, donc non propice à l'implantation des aménagements agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Carl Gauthier, le tout, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 04-02-19.

- Adoptée –

12 Demande de branchement aux services municipaux, lot 6 294 334 rue Thiffault

2019-03-44

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la demande de branchement aux services municipaux pour le lot 6 294 334, rue Thiffault. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires.

- Adoptée –

13 Affaires diverses :

. 1 Abri d'auto temporaire

2019-03-45

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de prolonger jusqu'au 20 mai 2019, la date à laquelle les abris tempos sont autorisés en considérant les amoncellements de neige que nous connaissons cette année.

- Adoptée -

. 2 Demande à la CPTAQ

2019-03-46

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Mongrain s'adresse à la CPTAQ pour obtenir une autorisation de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le morcellement et aliénation du lot 4 401 169, afin de conserver son entrepôt et vendre le restant de la terre;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ reconnaît l'existence d'un droit acquis sur une portion de 1400 m² du lot;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce lot se fait actuellement par le terrain d'une tierce personne que cet accès ne constitue pas un droit de passage officiel (aucune servitude);

CONSIDÉRANT QU'une portion du lot (195.3m²) peut être facilement aménager pour en créer une voie d'accès, s'il est inclus dans le lot appartenant à l'entrepôt;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été accordée, selon la recommandation du CCU, afin d'autoriser la création du lot malgré une façade à la rue de 6.50m au lieu de 25m et une superficie totale de 1439,3 m² au lieu du 1500 m² requis;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demeure un usage d'entreposage non-commercial;

CONSIDÉRANT le fait d'autoriser ce projet n'aura pas pour effet de nuire aux fermes à proximité, étant donné la présence des résidences existantes, du périmètre urbain à moins de 260m et de la présence de l'îlot déstructuré.

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est desservi en eau par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie la demande d'autorisation de M. Réal Mongrain auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole.

- Adoptée -

. 3 Subvention pour travaux d'amélioration des rues

2019-03-47

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale dans le dossier n°00027054-1-35035 (04) – 2018-07-19-28;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

- Adoptée -

. 4 Journée des Familles de Mékinac

2019-03-48

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'accorder un montant de 50 \$ à la Maison des Familles comme contribution à la Journée des Familles qui aura lieu le 11 mai prochain.

- Adoptée -

14 Questions

- .1 Route Lefebvre : où en est rendu ce dossier
- .2 baisse de la limite de vitesse, les respecter semble plus difficile

15 Levée de la séance

2019-03-49

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

— Adoptée —